

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 12 NOVEMBRE 2008

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 12 novembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté un rapport en prévision de la session du Grand Conseil des 27 et 28 janvier 2009 :

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives : Concordat intercantonal

Les mesures de lutte contre le hooliganisme prévues par la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) ne s'appliqueront que jusqu'à fin 2009. Ces outils de lutte contre le hooliganisme étant indispensables, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a rédigé un Concordat instituant des mesures propres à lutter contre la violence lors de manifestations sportives. Ce Concordat est soumis aux cantons qui sont invités à y adhérer, permettant ainsi aux forces de l'ordre de continuer de recourir à ces mesures dès le 1^{er} janvier 2010.

Contact : André Duvillard, commandant de la Police cantonale, tél. 032 889 90 00.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

Constitution d'une réserve au bilan destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture

Le Conseil d'Etat soutient la proposition de la Confédération visant à créer une réserve au bilan, constituée du produit des droits de douane à l'importation des produits agricoles et des denrées alimentaires pour la période 2009-2016, telle qu'envisagée par la loi sur l'agriculture et son nouvel article 19a. A ses yeux, un financement par le budget ordinaire ou par la constitution d'un fonds n'est en effet guère envisageable politiquement.

Contact : Laurent Lavanchy, chef du Service de l'agriculture, tél. 032 889 37 00.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 13 novembre 2008